

**DECISION**

**OBJET : Programme ' Petites villes de demain ' - Etude de composition urbaine et de stratégie de revitalisation - demande de subvention auprès de la Banque des Territoires**

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020, devenue exécutoire à compter du 18 juillet 2020, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2020 devenu exécutoire le 21 juillet 2020 accordant délégation de signature du président à Madame Evelyne COILLEROT, vice-présidente à l'aménagement de l'espace public, l'autorisant à signer tous actes, arrêtés, décisions, délibérations, conventions, contrats, courriers, ressortissant des domaines, objets de sa délégation ;

Considérant que la délégation précitée porte notamment sur « le dépôt des dossiers de demandes de subventions pour les études d'urbanisme (études urbaines, environnementales, d'habitat et de déplacements) » ;

Considérant que le plan de financement de l'étude de composition urbaine et de stratégie de revitalisation a été définitivement adopté ;

Considérant que, dans le cadre de la candidature conjointe de la Communauté Urbaine Creusot Montceau et de la Ville de Montchanin, cette dernière a été sélectionnée en 2020 par l'Etat au programme national « Petites villes de demain ». L'objectif de ce programme est de définir sur la durée du mandat, jusque 2026, un projet de revitalisation concourant au renforcement des fonctions de centralité sur son bassin de vie de Montchanin.

Considérant que, pour contribuer à l'élaboration du diagnostic et de la stratégie, il est proposé de faire réaliser une étude de composition urbaine et de stratégie de revitalisation par le bureau d'étude ZCCS pour un montant de 39 275,00€ HT soit 47 130,00 € TTC.

Pour cette étude, il est proposé de solliciter des financements auprès de la Banque des Territoires comme suit :

Dépenses		Recettes		
Etude urbaine « Petite ville de demain » sur Montchanin	39 275,00 € HT	Banque des Territoires	50%	19 637,50 € HT
		Autofinancement	50%	19 637,50 € HT
<b>Total</b>	<b>39 275,00 € HT</b>			<b>39 275,00 € HT</b>

DECIDE ce qui suit :

- D'abroger la décision n°22SGADP0171 en date du 17 mai 2022 portant demande de subvention auprès de la Banque des Territoires ;
- D'approuver le projet d'étude urbaine à mener sur la ville de Montchanin dans le cadre du programme « Petites villes de demain » et son plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des financements auprès de la Banque des Territoires et à signer tous documents relatifs à cette demande.
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 14 septembre 2022

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 15 septembre 2022  
et publié, affiché ou notifié le 15 septembre 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La vice-présidente,

Evelyne COUILLEROT



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La vice-présidente,

Evelyne COUILLEROT

